



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 132699

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place du plan de prévention des risques technologiques sur les communes de Vonges, Maxilly-sur-Saône, Lamarche-sur-Saône et Pontailier-sur-Saône, situées en Côte-d'Or. En effet, un certain nombre d'élus locaux souhaitent à juste titre que soient reconsidérées certaines obligations de ce plan. En particulier, ils souhaitent que seules les constructions nouvelles ou faisant l'objet de rénovation soient soumises aux prescriptions énoncées dans le plan de prévention des risques technologiques. Par ailleurs, les mesures de protection des populations doivent rester réalistes au regard des risques liés à l'exploitation de la poudrerie, d'une part, et de la vie sociale des habitants des communes concernées par le périmètre de sécurité, d'autre part. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement concernant l'aide financière qui pourra être apportée aux habitants concernant l'obligation à réaliser sur leur propriété.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132699

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2012, page 4157

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)